



URISCAMUNINCUL

Publication semestrielle de la commune de Valle di Rustino

L'édito du maire



DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION

Monsieur le Maire:

Pierre Pietri

20235 Valle di Rostino

Tél/Fax: 04 95 38 70 54

adresse@mail:

mairie-valledirostino@wanadoo.fr

La rédaction du
RISCAMUNINCUL



Pierre Pietri

Sylvain Polifroni

Joseph Ferrandi

Jean Pierre Mannoni

Claude Le Goff

Célia Bastide

Site Web de la commune

www.valledirostino.com

Mes chers concitoyens,

Avec l'été et les beaux jours qui arrivent, nos hameaux vont reprendre vie.

Avec le retour de nos « Vallaci » venus se ressourcer, le temps de leur congé sur la terre de leurs aïeux, les maisons vont s'ouvrir et les ruelles s'animer.

Je compte sur vous tous pour que cette période soit axée sur l'amitié et la convivialité.

Je vous souhaite de passer un excellent été dans notre belle commune et, avec l'ensemble du conseil Municipal, je vous donne rendez-vous le 16 août pour le verre de l'amitié.

Pierre Pietri



EN BREF

Installation de dispositif « détecteur de fumée » dans l'ensemble des logements communaux.

Commande de 3 poteaux incendie pour les hameaux de Terlaghja et Casa-Pitti.

Réfection en régie de la peinture dans les parties communes du bâtiment de l'ancienne mairie à Valle.



Réalisations au cours du 1er semestre 2015

- Réalisation du passage canadien à l'entrée des hameaux de Grate.
- Eclairage par leds de la façade et du clocher de l'église San-Michele.
- Réfection de la toiture de l'ancienne mairie avec installation de gouttières sur la façade sud.

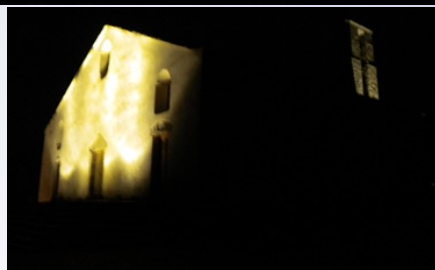
Projets 2016/2017

- Réfection de l'enrobé du chemin communal (accès au hameau de Casa - Pitti) DETR 2016.
- Installation de panneaux d'information en bois : 2 unités au cimetière municipal (règlement du cimetière) et 3 unités avec plan de la commune (entrée de Valle, Grate et début route accès Casa-Pitti).
- Elargissement de la place « a Pughjola » à Terlaghja.

Etudes et travaux en cours

- La carte communale de la commune.
- Création du SPANC de la commune et élaboration d'un état des lieux des assainissements individuels de la commune.
- Diagnostic archéologique réalisé par la DRACC du site de Santa Maria de Rescamone (arrêté préfectoral du 2 février 2015).
- Dossier d'instruction pour la rénovation de la distribution d'eau potable de Grate et le réservoir de 50 000 l à Via Nova.
- Passage canadien à Valle (DETR 2015).
- Passage canadien à Casa-Pitti (*travaux en cours*).
- Elargissement du chemin communal lieu dit « Pughjalina ».
- Installation en régie de poteaux incendie à Terlaghja (1) et Casa-Pitti (2).
- Réalisation du projet de réaménagement de la place de la « Cuntrada » à Grate (*travaux en cours*).
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Eclairage de l'Eglise de San Michele



Les travaux d'éclairage par leds de la façade principale et du clocher de l'église San Michele se sont terminés fin janvier.

Réalisés par l'entreprise d'électricité **Jean Baptiste Mariani**, cette réalisation met en valeur notre belle église la nuit.

Programmée pour être éclairée par un dispositif de type « crépusculaire », elle illuminera l'édifice du coucher au lever du soleil.

Réfection de la toiture de l'ancienne mairie

La réfection de la toiture + gouttières de l'ancienne mairie, aujourd'hui réhabilitée en logements communaux, a été réalisée courant mai de cette année.



Protection incendie

Suite aux demandes adressées par la Municipalité en novembre 2014, au département (sapeurs forestiers) et à ADAL 2 B, des opérations de débroussaillage se sont déroulées en contre bas du hameau de Grate (réalisation courant février par ADAL 2B). Pour ce qui est de l'intervention des sapeurs forestiers en contre bas du hameau d'Valle, celle-ci est restée sans réponse !!!

Carte Communale

Comme annoncé lors du précédent numéro de notre journal communal « *U Riscamunincu* », les contacts et les rencontres avec les différents services de l'état, et en particuliers avec la DDTM, se sont accélérés ce début d'année pour étude du projet.

Notre commune, régie actuellement, en matière d'urbanisme, par la loi « montagne », devrait se doter d'une carte communale, document d'urbanisme qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Elle permet de fixer clairement les règles du jeu. La durée d'élaboration est de l'ordre de 12 à 18 mois.

Le dossier de financement est actuellement en cours d'élaboration.

Eclairage public à Grate

En collaboration avec EDF et le SIEPP, qui finance à 66% cette opération, l'éclairage public de Grate sera modifié et équipé de dispositifs à leds, permettant à la commune de soutenir la cause de la réduction de la consommation d'énergie.

Cette opération sera élargie à l'ensemble de l'éclairage public de la commune par un programme planifié sur les 3/4 prochaines années.

SIEPP: Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Réalisé par les étudiants de l'Université de Corte, en collaboration étroite avec le SDIS de Haute Corse, le Centre de Secours de Ponte-Leccia et la Municipalité, le Plan Communal de Sauvegarde nous sera restitué courant 3ème trimestre.

Ce document obligatoire pour les communes à compter de 2016, liste la totalité des risques possibles pouvant être rencontrés sur notre commune (Incendies, inondations, tempêtes etc..) ainsi que les procédures adaptées à chaque situation.

Notre Réserve Communale de Sécurité Civile étant un des principaux acteurs sur la commune en cas de risques.

Place de la « Cuntrada » à Grate

Les travaux sont en cours avec une livraison prévue au plus tard à la fin de juillet prochain. La municipalité tient à remercier les familles Ferrandi, Giacomoni et Casimiri qui ont permis la réalisation de ce projet en mettant à disposition les terrains nécessaires.



Passage Canadien à Grate

Après Terlaghja, le hameau de Grate est en enfin équipé d'un dispositif anti intrusion d'animaux appelé « *passage canadien* ». Ce type de dispositif équipera très prochainement le hameau de Casa-Pitti et celui de Valle avant la fin de l'année.



Villas communales

En cours de finition ces trois habitations accueilleront, courant du mois d'octobre de cette année, de nouvelles familles choisies parmi celles qui ont présenté des demandes, auprès de la mairie, ces derniers mois. Une commission d'attribution se tiendra courant août.

Ces maisons de type F4 (3 chambres) de 98 m2 habitables avec une terrasse couverte de 15 m2, un parking et un terrain privatif de 600 à 800 m2, seront équipées de poêle à bois de type **Invicta** modèle **Siam** en fonte de **12 KW** pour bûches de **60 cm** maximum.

De très belles constructions qui devraient ravir leurs futurs occupants.



Patrimoine

Dans le cadre du programme patrimoine initié par le CPIE Corte Centre Corse à **Rinascita**, les animateurs du CPIE **Jean-Pierre MANNONI** et **Gérard DOMINICI** ont accueilli les élèves de l'école de Ponte-Leccia le 13 mars et ceux de Castello di Rostino le 3 avril pour une découverte des richesses du patrimoine, tant au niveau du bâti que des ressources naturelles, des traditions et de l'histoire.

Ont été visités plus précisément le **pont à Ponte-Novu**, le **Pinzu**, château en ruine, la **chapelle San Tumasgiu** et ses fresques, toutes les particularités des villages traversés, sans oublier le magnifique site de **Rescamone**, très riche en prouesse architecturale, comme l'imposant baptistère octogonal mais également la petite église paléochrétienne, vestiges chargés d'histoire.

Les enfants, personnel encadrant et guides se sont retrouvés pour un pique nique convivial dans les locaux aimablement mis à disposition par la municipalité de Valle di Rustinu, sous un soleil radieux qui a contribué à la réussite de cette journée.

(Jean Pierre Mannoni)



Expo maquette dans salle annexe de Valle di Rostino



Visite du château en ruine « le Pinzu » à Castello di Rostino



Visite du site de Santa Maria di Rescamone avec les élèves de l'école de Ponte-Leccia

Une nouvelle centenaire nous a quitté cette année

Denise Morrachini née **Perset** de Grate qui avait fêté son centième anniversaire courant octobre dernier, nous a quitté en ce début de février. Inhumée dans le caveau familial au cimetière de Valle, elle repose désormais auprès de son époux **Virgile**.

La municipalité et l'équipe de rédaction du journal communal tiennent à s'excuser auprès de l'ensemble de la famille de ne pas avoir pensé à elle lors de son dernier anniversaire et leur adressent leurs plus sincères condoléances attristées.

Joies en ce début d'année 2015



- Mariage civil de Mr **Yang Xiaole** et Melle **Wu Yongna** de Via Nova célébré en janvier. Félicitations aux heureux époux.
- Naissance en avril de **Hugo Haowen** dans la famille **Yang Xiaole** de Via Nova. Félicitations aux parents et grands parents.
- Naissance de **Lena** dans la famille **Ambrosi** de Campu Rosu. Félicitations aux parents **Audrey** et **Cyril**, ainsi qu'aux grands parents **Jean** et **Catherine**.
- Naissance en juin de **Bastian** de nouveau dans la famille **Ambrosi** de Campo Rosso. Félicitations aux parents **David** (frère d'**Audrey**) et **Santina** et aux grands parents **Jean** et **Catherine**.

Peines en ce début d'année 2015



C'est avec une grande tristesse que nous avons accompagné dans leur dernière demeure:

Mr Louis Pietri (Loulou) de Casa-Pitti, Mme Denise Morrachini née Perset de Grate, Mme LUZI Marie Rose née Ferrandi de Valle, Mme Marie Françoise Muscatelli de Valle, Mr Charles Rongiconi de Valle (ancien Maire), Mme Peretti Evelynne de Valle, Mr Marcel Chiaverini de Grate.

Restaurant communal

Les travaux de remise aux normes et de rénovation de notre établissement communal se sont terminés en février de cette année, grâce à l'aide financière de l'ODARC (subvention de 80%).

Cette opération, après élaboration d'un cahier des charges, nous a permis de lancer un appel à candidature le 18 juin de cette année pour la mise en location par affermage de celui-ci (exploitation multi services (bar/restaurant/petite épicerie et point multimédia).

Malheureusement, aucune candidature ne nous est parvenue à la date de clôture de cet appel d'offre (30 juin 12h00).

L'avenir de cet établissement sera discuté lors du prochain Conseil Municipal.



Santa Maria de Rescamone

Suite à la réunion du 7 juillet, dans les locaux de la mairie, de la **DRACC**, la **CTC**, les associations « **Piève di Rustinu** », la « **Fagec** » et la **municipalité**, un diagnostic complet de la situation et des projets pouvant être réalisés est en cours d'élaboration, par la direction régionale des affaires culturelles (DRACC) et l'INRAP.

Ce document nous sera remis en principe courant octobre 2015. Il listera la situation actuelle et proposera différents scénarios de mise en valeurs et de protection du site.

La prochaine étape sera de sélectionner, par appel d'offre, un architecte du patrimoine qui aura pour mission d'étudier et de mener à terme le ou les projets retenus.

Dans un premier temps, nous avons été autorisés à protéger le site, par mesure conservatoire, par la pose d'une clôture.

Cette opération, financée par l'association « **Piève di Rustinu** » pour l'achat du matériel et la municipalité pour la main d'œuvre, sera mise en œuvre très prochainement.



Santa Maria di Rescamone

Monument aux morts

La municipalité a acquis, comme plus de 250 communes de Corse, une palme en bronze pour commémorer la grande guerre. Celle-ci, reçue dernièrement, sera très prochainement installée sur notre Monument aux morts à San Michele.



Lutte contre le Cynips

Ce printemps, des lâchers au nombre de 3 (150 insectes / lâcher) de **Torymus Sinensis** (prédateur naturel du **cynips**), ont été réalisés sur notre commune, afin d'éradiquer ce parasite du châtaignier, qui ravage depuis quelques années notre châtaigneraie et l'ensemble du territoire castanéicole corse.

Réalisés de nouveau cette année, par le groupement régional des castaneiculteurs, ceux-ci seront désormais, à la charge de la Communauté des Communes de la Vallée du Golo, l'année prochaine.

Le Torymus sinensis

Les premiers symptômes



Suppression du passage à niveau sur le CD 615

S'est tenue courant du mois de janvier à la Mairie annexe de **Castello di Rostino**, à **Ponte-Novu** l'enquête publique en prévision de la suppression du passage à niveau sur le CD 615 (accès **Valle**).

Un avis favorable à la suppression a été rendu.

Celle-ci ainsi que le réaménagement sécuritaire pour accéder au CD 615 sont donc, aux dernières nouvelles, toujours d'actualité.

On peut espérer un démarrage des travaux courant 2015 ou au plus tard début 2016.

Actualités (suite)

Regroupement des intercommunalités

Au 1er janvier 2017 (décret de lois portant sur le regroupement des intercommunalités), notre communauté des communes (CCVG) sera obligatoirement rattachée à une nouvelle institution regroupant d'autres communautés de communes comportant au moins 5 000 habitants.

Le périmètre de cette nouvelle intercommunalité n'est pas encore défini, mais on peut d'ores et déjà s'inquiéter de cette décision qui ne pourra qu'aggraver la situation de nos petites communes.

Création d'une Association de défense des usagers

Faisant suite à la réunion publique en date du 30 novembre dernier, dans la salle des fêtes de la mairie de San Lorenzo, une association de défense des usagers a vu le jour le dimanche 21 décembre dernier.

C'est lors d'un rassemblement dans la salle des fêtes de San Lorenzo que de nombreux usagers des différentes communes, rattachées à la communauté de communes de la Vallée du Golo, ont entériné ce projet qui a pour objet de faire valoir les droits des usagers, face aux inégalités instaurées entre les différentes communes par l'intercommunalité..

Contacts: Président : Mr **Guidoni Jacques Toussaint** à Castifo ou Mr **Ours Jean Caporossi** sur notre commune.

Réunion publique sur l'Intercommunalité à Valle

Une réunion publique s'est tenue le samedi 31 janvier à 16h30 dans la salle du restaurant communal sur le sujet qui fait débat actuellement « l'intercommunalité » et en particulier sur celle dont nous faisons partie.

Les maires de **Valle di Rostino** (P. Pietri), **Salicetto** (A. Simonpietri) et **Haïti** (G. Orsoni) ont pu répondre aux interrogations et aux inquiétudes de l'assemblée composée seulement d'une vingtaine de personnes.

Le débat a été fort intéressant ; les participants ont pu avoir des réponses à leurs interrogations.

L'organisatrice de la réunion, la municipalité de Valle di Rostino, a été déçue par la faible participation, seulement une vingtaine de personnes, ce qui traduit le faible intérêt des administrés pour les coûts pourtant importants qu'ils supportent depuis la création de cette nouvelle institution.

Plan local de Prévention des incendies (PLPI) de la Vallée du Golo

Une réunion regroupant les communes d'**Asco**, **Canavaggia**, **Castello di Rostino**, **Castifao**, **Castinetta**, **Moltifao**, **Morosaglia** et **Valle di Rostino**, s'est tenue le **19 février 2015** à Ponte-Leccia.

Celle-ci avait pour objet la restitution, par un bureau d'étude et la DDTM, de l'état des lieux réalisés, en prévision de l'élaboration du **Plan Local de Prévention des Incendies (PLPI)** de la Vallée du Golo.

Ce document vise, après analyse des diverses données et contraintes du territoire, à l'équiper d'un réseau cohérent d'infrastructures de type zones d'appui à la lutte (ZAL), points d'eau et pistes pour préparer le terrain à la lutte contre les feux et plus particulièrement les grands incendies.

Nouvelles liées à l'Intercommunalité

13 janvier 2015 : une réunion s'est tenue, en présence de Mr **Alain Rousseau**, Préfet de Haute Corse, assisté de Mr **Dominique Schuffenecker**, Sous Préfet de Corte et de la responsable du contrôle de la légalité à la Préfecture de Haute Corse. Celle-ci avait pour objet d'entendre les 6 maires démissionnaires de leur mandat de délégué communautaire au sein de la CCVG et d'organiser une rencontre de sortie de crise sous la médiation de Mr **Schuffenecker**, Sous Préfet de Corte.

31 janvier 2015 : réunion publique à la mairie de Valle di Rostino en présence des maires de **Salicetto**, **Haïti** et **Valle di Rostino**.

lundi 16 février 2015 : rencontre organisée à 9h30, en Sous Préfecture de Corte, par Mr **Schuffenecker**, Sous Préfet de Corte, « coté CCVG » de Mrs **Tafanelli JB** (Président), **Orsini A** (Vice Président) et **Costa J** et Mrs **Pietri P** (Valle di Rostino), **Simponpietri A** (Salicetto) et **Negrone J** (San Lorenzo), représentant les 6 Maires démissionnaires.

Cette rencontre a permis d'acter la baisse de **10 € (110 au lieu de 120,00 €)** sur la redevance des ordures ménagères pour les communes classées en zone 1, dont la nôtre, une baisse significative en 2015 d'environ **25%** de la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sur le foncier non bâti.

La nomination d'un représentant des petites communes au sein du bureau a également été actée.

- 31 mars 2015 : courrier du président de la CCVG au Préfet de Haute Corse demandant la réintégration des 6 conseillers communautaires démissionnaires.

- 30 Avril 2015 : réponse du Préfet de Haute Corse refusant la réintégration des 6 conseillers communautaires démissionnaires au motif invoqué de vide juridique. Nomination à leur place des deuxièmes adjoints (les premiers adjoints ayant aussi démissionné).

Infos COMMUNIQUE

de la CCVG du 25 Juin 2015

Suite à la situation de crise et de blocage due à la fermeture des centres d'enfouissement techniques de Tallone et de Prunelli-di-fiumorbu, afin d'éviter tout risque sanitaire et environnemental et diminuer les quantités de déchets résiduels envoyés à l'enfouissement, Mr Jean-Baptiste TAFANELLI, Président de la CCVG, invite les usagers à déposer les déchets végétaux ou bio déchets dans les jardins ou composteurs (épluchures etc...), à accentuer le geste tri au maximum dans les conteneurs prévus à cet effet (bleu, vert, jaune) et à ne plus déposer de cartons dans les conteneurs Ordures Ménagères (OM).

Pour les usagers des communes ne disposant pas encore de points tri (les travaux pourront bientôt commencer), il est recommandé de se rapprocher des points tri les plus proches sur le périmètre de notre communauté de communes, faute de quoi la perturbation de la collecte entraînera des désagréments pour nous tous.

Jean –Baptiste TAFANELLI. Président

Elections Cantonales

Les élections pour élire le Conseiller Général du nouveau canton de **Golo/Morosaglia** (voir article ci-contre) se sont déroulées le **22** et **29** mars de cette année.

Au 1er tour, le **22** mars étaient en lice:

COSTA Jacques/ GIUSTINIANI Suzanne, Jean Marie VECCHIONI/COGNETTI TURCHINI Catherine, Jean Baptiste CASTELLANI /BUTTAFOCO-MARTELLI Vanessa, SARGENTINI François/ GERONIMI Josépha.

Inscrits: **193** Votants: **128** Exprimés **127** Blancs ou Nuls **1**

Ont obtenu sur notre commune:

COSTA J/ GIUSTINIANI S:	100	voix
VECCHIONI JM/ COGNETTI C:	18	"
CASTELLANI JB/BUTTAFOCO V:	9	"
SARGENTINI F/GERONIMI J:	0	"

Au 2eme tour le **29** mars restaient en compétition:

COSTA Jacques/GIUSTINIANI Suzanne, VECCHIONI Jean Marie/COGNETTI TURCHINI Catherine, CASTELLANI Jean Baptiste/BUTTAFOCO-MARTELLI Vanessa.

Inscrits: **193** Votants: **134** Exprimés **134** Blancs ou Nuls **0**

Ont obtenu sur notre commune:

COSTA J/GIUSTINIANI S:	99	voix
VECCHIONI JM/COGNETTI C:	27	"
CASTELLANI JB/BUTTAFOCO V:	8	"

Résultats sur l'ensemble du nouveau canton: le binôme des candidats **VECCHIONI/COGNETTI** est élu avec **3423** voix (**45,19 %**) devant le binôme **COSTA J/ GIUSTINIANI S** **2546** voix (**33,61%**) et le binôme **CASTELLANI JB/ BUTTAFOCO-MARTELLI** **1606** voix (**21,20%**).

Nous adressons à cette nouvelle équipe nos sincères félicitations.

Notre nouveau canton « Golo/Morosaglia »

Dans le cadre de la réforme sur la décentralisation (*Décret 2014-255 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le Département de Haute Corse*), le Département de Haute Corse passe de 30 à 15 cantons.

Notre nouveau canton N°14 de **Golo/Morosaglia** regroupe désormais **55** communes dont:

Aiti, Alando, Albertacce, Alzi, Asco, Bigorno, Bisinchi, Bustanico, Calacuccia, Cambia, Campile, Campitello, Canavaggia, Carticasi, Casamaccioli, Castellare-di-Mercurio, Castello-di-Rostino, Castifao, Castiglione, Castineta, Castirla, Corscia, Crocicchia, Erbajolo, Erone, Favallero, Focicchia, Gavignano, Lano, Lento, Lozzi, Mazzola, Moltifao, Monte, Morosaglia, Olmo, Omessa, Ortiporio, Penta-Aquatella, Piedigriggio, Pietralba, Popolasca, Prato-di-Giovellina, Prunelli-di-Casacconi, Rusio, Saliceto, San-Lorenzo, Sant'Andréa-di-Bozio, Santa-Lucia-di-Mercurio, Scolca, Sermano, Soveria, Tralonca, **Valle-di-Rostino**, Volpajola.



Exposition photographique

C'est à l'initiative d'**Angelina Lourdeaux-Cesar**, que se tiendra avec l'aide de la municipalité, durant tout le mois d'**août**, du **1er** au **30** (**9h00/18h00**), dans la salle annexe du restaurant communal, une exposition photographique consacrée aux portraits des anciens de notre village.

Les personnes en possession de photos anciennes, en rapport avec notre commune, et désireuses de les exposer, sont priées de bien vouloir prendre contact avec **Angelina** à Valle.



Mariage sur notre commune

Le samedi 24 janvier 2015 à 10h00, a été célébré dans la salle du conseil municipal de la mairie, le mariage civil de Mr **Yang Xiaole**, restaurateur domicilié dans notre commune à Via Nova, avec Mlle **Wu Yongna**, de nationalité chinoise.

En présence des témoins, **Jacques Bruschini** et **Augusta Pasqualini**, le maire, **Pierre Pietri**, assisté du 1er adjoint **André Guidicelli**, a procédé à leur union.

Nous adressons à tous deux nos très sincères vœux de bonheur.



Libres opinions

Parité ? Vous avez dit parité ? (Orsu Ghjuvanni CAPOROSSI)

La vraie nouveauté, lors des élections départementales du mois de mars, a été, avec le découpage des cantons, la parité : désormais, au lieu d'élire un conseiller départemental, les électeurs devaient porter leur suffrage sur un « binôme » composé, comme son nom ne l'indique pas, d'un homme et d'une femme. Vous me direz qu'on aurait pu choisir un autre terme, comme par exemple un duo, une paire, un couple, une doublette, un tandem, ou que sais-je encore, mais c'est « binôme » qui a emporté la palme, bien qu'ayant un côté macho, puisque dans « binôme » il y a une connotation « homme » (le mot « bifame », qui aurait eu, lui, une connotation féminine n'existant pas, la question de ce choix ne s'est pas posée !).

Avant le scrutin du 29 mars, 500 femmes siégeaient dans les conseils généraux (France métropolitaine et Outre-Mer), aujourd'hui, elles sont 2000, 50% des élus, soit une augmentation de 300% ! Et combien ont-elles été élues présidentes des nouveaux conseils départementaux ? 10 sur 101 possibles (elles étaient 6 auparavant) ! Ce qui nous fait une parité à 91 % ! Parité ? Vous avez dit parité ?

Dans notre canton de Golu Merusaglia, désormais fort (?) de 55 communes, sur les quatre binômes candidats, deux étaient favoris, tous deux se réclamant de la majorité départementale. Les mauvaises habitudes aidant, force est de constater que le débat, lors de la campagne, a uniquement porté sur les choix entre les deux candidats « mâles » ! Exit la partie « femelle » du binôme ! D'ailleurs qui peut citer, à l'exception des spécialistes et des mordus de la politique locale, le nom et le prénom des deux candidates en lice ? Pour les électeurs, le candidat n'était pas le binôme mais bien l'Homme ! C'était Jacques ou Jean-Marie, les femmes étant reléguées au rôle de suppléantes (dans le meilleur des cas !). Il est tout de même réconfortant de noter que sur les 4 professions de foi, ainsi que sur les 4 bulletins de vote, 3 font apparaître le nom de la dame en premier, ce qui est au moins une preuve de galanterie de la part de 3 des 4 candidats !

Etant donné que les deux binômes se réclamaient de la majorité départementale, les programmes étaient donc sensiblement les mêmes, et l'argumentation principale de la campagne fut, pour une partie des électeurs de l'ancien canton de Castifà-Merusaglia : « si c'est Jean-Marie qui est élu, nos villages seront oubliés ! » C'était simplement oublier que le binôme féminin de Jean-Marie est de Mérusaglia, donc de leur ancien canton !! Et, à contrario, les électeurs de l'ancien canton de l'Altu di Casaconi affirmaient : « si c'est Jacques qui est élu, il n'y aura plus rien pour nos villages ! » Pourtant le binôme féminin de Jacques était de Monte, donc de leur ancien canton !! Ainsi donc, les « binômes femmes » se sont retrouvés au mieux absents du débat, au pire complètement ignorés par les électeurs ! Parité ? Vous avez dit parité ?

Afin de rétablir un peu de parité justement, je voudrais donc ici rendre justice et toute leur place aux candidates de la gent féminine. Ainsi, depuis le 29 mars la conseillère départementale du canton de Golu Merusaglia se nomme Corinne COGNETTI-TURCHINI. C'est avec elle que dorénavant élus communaux et population auront à faire. Ses adversaires malheureuses étaient Vanessa BUTTAFOCO-MARTELLI, Josepha GERONIMI et Suzanne GIUSTINIANI. Il n'est nul besoin de rappeler ici le nom des candidats hommes, ils ont eu largement leur part de publicité !

Les cerises de Monsieur Clément (Orsu Ghjuvanni CAPOROSSI)

Au printemps c'est un bien joli spectacle que de voir les cerisiers en fleur sur notre commune. On se croirait au Japon ! Là-bas ils appellent cette période le *hanami*. Et oui, il est enfin revenu le temps des cerises ! Mais qui se souvient encore de cette chanson justement, *Le Temps des Cerises*, et de son auteur le poète et révolutionnaire Jean-Baptiste Clément ? Ce texte, écrit en 1866 (la musique fut composée par Antoine Renard en 1868) est fortement associé à la Commune de Paris de 1871, l'auteur étant lui-même un *Communard* ayant combattu pendant la *Semaine Sanglante* (du 21 au 28 mai 1871). Des années plus tard, en 1882, le poète dédia *Le Temps des Cerises* à une infirmière disparue lors de cette tragique semaine de répression : « A la vaillante citoyenne Louise, l'ambulancière de la rue Fontaine-au-Roi, le dimanche 28 mai 1871. ».

Plus tard, il justifia ainsi cette dédicace : « Puisque cette chanson a couru les rues, j'ai tenu à la dédier, à titre de souvenir et de sympathie, à une vaillante fille qui, elle aussi, a couru les rues une époque où il fallait un grand dévouement et un fier courage ! Le fait suivant est de ceux qu'on n'oublie jamais : Le dimanche, 28 mai 1871, entre onze heures et midi, nous vîmes venir à nous une jeune fille de vingt à vingt-deux ans qui tenait un panier à la main. Malgré notre refus motivé de la garder avec nous, elle insista et ne voulut pas nous quitter.

Du reste, cinq minutes plus tard, elle nous était utile : deux de nos camarades tombaient, frappés, l'un, d'une balle dans l'épaule, l'autre au milieu du front... Nous sûmes seulement qu'elle s'appelait Louise et qu'elle était ouvrière. Naturellement, elle devait être avec les révoltés et les las-de-vivre. Qu'est-elle devenue ? A-t-elle été, avec tant d'autres, fusillée par les Versaillais ? N'était-ce pas à cette héroïne obscure que je devais dédier la chanson la plus populaire de toutes celles que contient ce volume ».

Si *Le Temps des Cerises* fut au départ un chant révolutionnaire, il deviendra une jolie chanson d'amour dont le succès ne se démentira jamais. D'ailleurs, de nombreux artistes l'ont interprétée: André Dassary, Suzy Delair, Tino Rossi, Charles Trenet, Yves Montand, Mouloudji, Nana Mouskouri, Michel Fugain, Colette Renard, Juliette Gréco, Demis Roussos, Florian Lambert ... En voici les paroles:

*Quand nous en serons au temps des cerises,
Et gai rossignol et merle moqueur
Seront tous en fête.*

*Les belles auront la folie en tête
Et les amoureux du soleil au cœur.
Quand nous en serons au temps des cerises,
Sifflera bien mieux le merle moqueur.*

*Mais il est bien court, le temps des cerises,
Où l'on s'en va deux cueillir en rêvant
Des pendants d'oreilles.
Cerises d'amour aux robes pareilles
Tombant sous la feuille en gouttes de sang.
Mais il est bien court le temps des cerises,
Pendants de corail qu'on cueille en rêvant.*

*Quand vous en serez au temps des cerises,
Si vous avez peur des chagrins d'amour
Evitez les belles.*

*Moi qui ne crains pas les peines cruelles,
Je ne vivrai pas sans souffrir un jour.
Quand vous en serez au temps des cerises,
Vous aurez aussi des chagrins d'amour.*

*J'aimerai toujours le temps des cerises :
C'est de ce temps-là que je garde au cœur
Une plaie ouverte,
Et dame Fortune, en m'étant offerte,
Ne saurait jamais calmer ma douleur.
J'aimerai toujours le temps des cerises
Et le souvenir que je garde au cœur.*

Jean-Baptiste Clément est mort en 1903, il avait 67ans. Evidemment je ne vous dirais pas qu'à chaque dégustation de cerises je pense à Louise, l'ambulancière de la rue Fontaine-au-Roi, mais cette année, ce sera peut-être le cas !
Et puis n'oublions pas, quand les cerises sont là, c'est que l'été n'est plus très loin !



AVIS AUX VOYAGEURS TRANSPORTANT DES VÉGÉTAUX



Une bactérie, *Xylella fastidiosa*, actuellement présente en Italie, provoque une maladie mortelle sur l'olivier, le laurier-rose, les prunus, la vigne, les agrumes... Transmise par des insectes, elle peut également affecter de nombreuses plantes ornementales.

L'ATTENTION DES VOYAGEURS EST APPELÉE SUR L'INTERDICTION DE L'INTRODUCTION DE 200 ESPÈCES DE VÉGÉTAUX EN CORSE

Des contrôles renforcés sont programmés au débarquement afin de vérifier l'application des mesures d'interdiction.

**EN CAS D'INFRACTION, LES VÉGÉTAUX SERONT SAISIS ET DETRUITS
TOUT CONTREVENANT S'EXPOSE À DEUX ANS D'EMPRISONNEMENT
ET 300 000 EUROS D'AMENDE**

La liste des végétaux concernés, ainsi que des informations complémentaires, sont disponibles sur le site internet de l'Etat en Corse.



www.corse.gouv.fr

N° Vert 0 800 873 699

ALERTE

« La *Xylella Fastidiosa* »

La *xylella fastidiosa* est une bactérie du xylème de la famille des xanthomonadaceae, que l'on trouve dans les organes aériens (feuilles, rameaux, fruits) et les racines.

Elle est présente aux Etats Unis, au Canada, en Asie et en Europe, principalement dans le sud de l'Italie depuis octobre 2013.

Symptômes : maladie de Pierce sur vigne, chlorose variée des agrumes et brûlure foliaire de nombreuses espèces végétales (pêchers, abricotiers, amandiers, oliviers, chênes, laurier-rose etc...).

Mode de transmission : la contamination des plantes et la dispersion de la maladie se fait principalement via les insectes vecteurs piqueurs-suceurs se nourrissant de la sève du xylème. Ces insectes qui volent sur de courtes distances (moins de 100m) sont le seul moyen naturel de propagation de cette bactérie. Dès lors, la circulation des plants infectés, destinés à la plantation, contribue à la propagation sur de grandes distances.

Moyens de lutte : il n'existe pas de moyen de lutte curative contre cette bactérie hormis l'arrachage et la destruction des plantes contaminées et des insectes vecteurs.

La Corse a décidé, par arrêté préfectoral, par souci de protection, d'interdire toute entrée de végétaux sur son territoire et cela à compter du 11 mai de cette année.

PETIT PAR LA TAILLE, GRAND PAR LE TALENT !

C'est bien connu : il suffit de mourir pour être paré de toutes les vertus par ses contemporains ! Pourtant, s'il ne détenait pas toutes les qualités (mais qui peut se targuer de le faire ?), je voudrais, tout de même, vous parler un peu d'un homme qui nous a quittés récemment, et qui, incontestablement, laisse à notre communauté villageoise et même au-delà de celle-ci, le souvenir positif et agréable, d'un être estimable et estimé. Je veux, en effet, parler de notre ami Charlot Rongiconi.

Tout d'abord, en digne héritier de son grand-père Carlone, dont il portait d'ailleurs le prénom, il a toujours eu la volonté de préserver le patrimoine familial, auquel il était très attaché, non pas d'un point de vue vénal, mais purement affectif, et de veiller sur l'ensemble de sa famille. En ce sens, il était un peu un « patriarche » à l'ancienne, tel qu'issu de notre culture corse, mais sans le côté péjoratif du terme, se comportant non pas en « tyran », mais plutôt en guide bienveillant. Car bienveillant, il le fût avec tous ses contemporains, sachant prodiguer un conseil judicieux à un adolescent, s'inquiétant du sort d'une personne âgée ou malade, ou simplement, en donnant « le coup de main » à celui qu'il voyait entamer un travail pénible, dans le village. Il était serviable et solidaire de son entourage.

D'ailleurs, il était clair qu'il aimait se trouver en société, se mêler aux autres et participer à la vie de son village, dont il était « une figure » ! Celui, ou celle, qui a fait une partie de pétanque ou de belote avec Charlot, se souviendra sûrement de sa gouaille, sa bonne humeur, et ses « déconnades » à l'envi ! Il savait mettre de l'ambiance, et il adorait ça ! Il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il se trouvait dans son village tant aimé, au milieu de ses amis et parents, pour boire un coup dans un environnement festif !

Car, pour ça, oui ! Son village, il l'aimait ! Il aimait « A Valle », de cet amour éperdu, n'existant pratiquement que par lui, comme l'arbre qui plante ses racines dans la terre qui le soutient et le nourrit. Toujours présent dans notre village, même lorsqu'il était encore en activité professionnelle, il s'est retiré à Castellaccia, sitôt celle-ci arrêtée. Après avoir assuré le toit familial, formant une « sacrée équipe » avec Marinette, il s'est simplement occupé de gâter ses petits-enfants, entretenir ses biens, ou élever tranquillement quelques poules, ou encore, faire son jardin, tant que sa santé le lui a permis.

Ce faisant, il a toujours été un observateur avisé de la vie du village et, pourquoi ne pas le dire, il aimait se « frotter » à la politique, et à la montée d'adrénaline que cela lui procurait ! Ainsi, après plusieurs tentatives infructueuses dans sa jeunesse, à l'époque où les partis (les fameux « partiti ») étaient encore vivaces et compliquaient la donne politique, il fût élu conseiller municipal, puis maire-adjoint de notre commune. Et pour finir, en 2008, il fût porté avec fierté au poste de magistrat municipal, même si la maladie commençait déjà à faire son œuvre, l'empêchant d'exprimer pleinement sa grande volonté de bien faire. Car, au-delà de son penchant pour le débat politique, il savait élever

sa réflexion et durant son mandat, aidé de ses colistiers, il a montré un vrai sens du service public, et su défendre l'intérêt collectif avant tout. En homme intègre, il a fait preuve de respect envers tous ses administrés et, partisans ou pas, leur a accordé son aide chaque fois qu'il le pouvait. C'était aussi une mémoire de notre village, sa connaissance des terrains, des parentés et des Anciens était précieuse pour le travail en mairie, et riche d'intérêt pour les autres.

Te voilà parti, Petit Homme, mais ton talent était grand, aussi grand que le trou que tu nous laisses à tous et toutes dans le cœur ! Mais tu n'aurais pas voulu que l'on soit triste alors, c'est promis, nous penserons à toi avec le sourire.

Riposa in pace, 'ncu i toi e, a unu di sti ghjorni, forse quassù !!

Pierre-François



Infos

Dossiers CPAM



En application de la convention signée en début de cette année, entre la CPAM de Haute Corse et la municipalité, les personnes ayant des dossiers à constituer, ou autres, doivent prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

Notre secrétaire a été formée pour vous apporter l'aide nécessaire et faciliter vos démarches auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Réunion annuelle de la Société de Chasse « A Rustinica »

La réunion de la société de chasse « A Rustinica » se tiendra courant **Juillet/Août** dans le local des chasseurs au Muratoghju, sous la direction du Président **André Guidicelli**, du chef de battue **Christian Moracchini** et du secrétaire **Jean Brignole**.



Journée du Patrimoine

Journée du Patrimoine : le dimanche 21 Septembre, RDV à 9h00 au départ de la Mairie.

Fêtes religieuses

- La fête religieuse de Casa-Pitti se déroulera cette année le **dimanche 2 Août à 18h00** en la chapelle de l'Annunziata.
- La messe de Saint Roch sera célébrée le **samedi 15 Août à 18h00** en l'église de San Michele à Valle.

Apéritif de la Municipalité

L'apéritif offert par la Municipalité se déroulera le **samedi 15 Août à 19 h 30** sur la place de la Mairie



Ordures ménagères !!!!!

Chers administrés,
Compte tenu des problèmes que nous rencontrons depuis quelques jours avec la fermeture du centre d'enfouissement de Tallone et le refus du centre de Prunelli di Fiumorbu de recevoir nos ordures résiduelles, je demande à tous de faire des efforts et de respecter, à la lettre, les conseils et les directives du Président de la communauté des communes de la vallée du Golo (CCVG) (communiqués en page 6).
Merci de votre compréhension, je compte sur vous tous.

Elections Territoriales

Celles-ci se dérouleront les dimanches 13 et 20 Décembre 2015.

U Riscamunincu

Réserve Communale de Sécurité Civile

Le renouvellement de notre réserve communale de sécurité civile se fera au 1er juillet de cette année.
Cette réserve est chargée d'apporter son concours dans les situations de crise.
Tout habitant de la commune a vocation à pouvoir y être intégré, sur la base du bénévolat.
S'en suit la signature d'un acte d'engagement pour une année.
Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec la mairie.

Saison de chasse 2015/2016



Les dates d'ouvertures et fermetures de la chasse, saison 2015/2016, sur notre commune sont les suivantes:

Sangliers: du samedi 15 août 2015 au lundi 29 février 2016.
Perdrix/faisans: du dimanche 20 septembre au dimanche 20 décembre 2015.
Lièvres: du dimanche 20 septembre au dimanche 20 décembre 2015.
Lapins: du dimanche 20 septembre au dimanche 20 décembre 2016.
Pigeons, bécasses : du dimanche 7 septembre 2015 au vendredi 20 février 2016.



Journée mycologique

Comme cela se fait depuis plusieurs années, la journée dédiée à la connaissance et à l'étude des champignons se déroulera courant octobre (date à définir). Rendez-vous sera fixé à 9h30 sur le parking du restaurant communal.



Réunion publique annuelle

La réunion publique annuelle a été maintenue de nouveau cette année. Elle se tiendra dans les locaux de la mairie le **samedi 22 août à 18h00. Venez nombreux**



Arbre de Noël 2015

L'arbre de Noël avec distribution de cadeaux aux enfants de la commune se déroulera le **dimanche 6 décembre à 11h00** dans la salle du restaurant de la Mairie. Comme l'année dernière, ce sera avec une formule « brunch », que la Municipalité attendra parents et enfants.



Réunion publique sur l'Assainissement

Une réunion publique sur les assainissements individuels et leurs incidences aura lieu le **samedi 01 Août à 15 heures** à la Mairie.

Chants Polyphoniques et sacrés à San Michele

Le groupe culturel « SUMENTE » se produira en concert (chants polyphoniques traditionnels et sacrés), dans notre église de San Michele, le **jeudi 6 Août à 21 heures**. (entrée payante).

Appel aux lecteurs

A l'occasion de la parution en juillet prochain du journal communal n° 11 « U Riscamunincu », un appel est de nouveau lancé à tous ceux qui souhaiteraient participer à la rédaction d'articles.

Leurs propositions devront parvenir à la Mairie avant le **15 Octobre 2015**.

« Soyez nombreux »



Communiqué de la Communauté des Communes de la Vallée du Golo

Ramassage des ordures ménagères

De septembre à juin, 1 fois par semaine (le mardi) et en juillet et août, 2 fois par semaine (le mardi et le vendredi).

Ramassage des encombrants

Tous les 2^{ème} mercredis du mois

La dépose des objets encombrants devra se faire la veille de chaque ramassage.

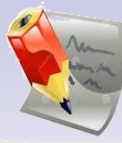


Infos (Suite)

Rappel à Messieurs les Présidents d'Associations

Pour le budget 2016, les Présidents des différentes associations devront **impérativement** adresser une demande de subvention à la mairie pour que celle-ci soit inscrite au budget prévisionnel et soumise au vote du conseil municipal. Les demandes devront parvenir à la Mairie au plus tard le **15 Février 2016**.

« Après cette date, plus aucune demande ne sera prise en considération »



CIMETIERE

Nous rappelons à nos administrés que les installations du nouveau cimetière sont mises à leur disposition depuis février 2012.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec la Mairie



Communauté des communes de la vallée du golo

Depuis le 1er janvier 2014, c'est la communauté des communes de la vallée du Golo, dont nous faisons partie, qui a en charge le ramassage des ordures ménagères, des encombrants et du verre.



Rappel aux usagers des bacs à ordures

Le ramassage se faisant à l'aide d'un camion benne à ordures spécialement conçu à cet effet, nous vous informons que les sacs mis à disposition précédemment par la commune sont supprimés.

De ce fait, pour l'hygiène des containers et par respect pour l'agent de la communauté des communes en charge de la collecte des ordures ménagères, nous vous prions de bien vouloir déposer vos déchets dans des sacs poubelles et non en vrac dans les bacs.

De plus, dans le cadre du tri sélectif, les bouteilles et contenants en **VERRE** doivent être déposés dans les **containers à VERRE**, en vue de leur collecte dissociée de celle des ordures ménagères.

Merci de votre compréhension

L'ADMR « U Rustinu » vous propose ses services d'aide et de soutien à la personne, repassage, garde d'enfants à domicile et télé alarme.

Contacter les au 04 95 48 43 30 ou 06 14 21 15 20

INFOS EDF

Contact pour le dépannage de vos installations, le signalement d'un incident, une coupure d'alimentation. **Centre d'appel dépannage électricité (CAD) 24 heures sur 24, 7 jours sur 7: 09 72 67 50 20** (tarif communication locale)

Numéros utiles

Pompiers Ponte-leccia: 18 ou 111 (portable)

Gendarmerie Ponte-leccia: 04 95 47 61 17

SAMU: 15

Hôpital Corte: 04 95 65 11 22

Hôpital Bastia: 04 95 59 11 11

Municipalité: Numéros utiles

Secrétariat Mairie: 04 95 38 70 54

Gestion de l'eau potable

Guidicelli André: 06 78 61 66 56

Ambrosi Jean: 07 77 06 73 87

Gestion de la voirie

Guidicelli André: 06 78 61 66 56

Puccetti José: 06 18 01 82 48

Responsable Réserve Communale

Angeli François: 06 89 93 51 80

Délégué Patrimoine

Mannoni Jean Pierre: 06 73 89 45 38

Délégués hameaux

Valle

Puccetti José: 06 18 01 82 48

Grate

Bernardi Michèle: 06 24 47 09 84

Terlaghja

Guidicelli André: 06 78 61 66 56

Casa-Pitti

Pietri Pierre: 06 11 51 75 57

Campo Rosso et Via Nova

Ambrosi Jean: 07 77 06 73 87

Station d'Épuration de Valle

Afin de garantir le bon fonctionnement de la Micro station d'épuration située à Valle, il est demandé aux utilisateurs (habitations raccordées à cette station), de ne plus jeter de déchets non biodégradables ou produits dangereux non compatibles, à savoir:

- **Déchets non biodégradables:** restes de repas, graisses, huiles de friture, cotons-tiges, tampons et serviettes hygiéniques....

- **Produits dangereux:** résidus de peinture, médicaments périmés, solvants, huiles de vidange, mazout, pesticides ou autres produits chimiques...

MERCI de respecter ces consignes

Rappel sur le débroussaillage



La Municipalité rappelle à ses administrés que le débroussaillage autour des habitations est une précaution élémentaire et nécessaire pour se prémunir contre les incendies.

C'est une obligation réglementaire définie par le code forestier à laquelle chaque citoyen concerné doit se soumettre. Celui-ci doit être réalisé et terminé chaque année avant le **30 Juin** (article L 321-5-3 du code forestier).

Interdiction d'emploi du feu

La Préfecture rappelle que l'emploi du feu, et notamment les écobuages, est strictement interdit sur l'ensemble du département de la Corse du **30 Juin au 30 Septembre 2015 inclus**.

Le non respect de cette interdiction engage la responsabilité civile et pénale de son auteur.



L'assainissement non collectif

Loi du 23 décembre 2009 (mis à jour le 2 juillet 2012) - Eau et Biodiversité

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006 a introduit de nouvelles dispositions sur l'assainissement non collectif (ANC), un mode d'épuration des eaux usées qui touche 5.4 millions de logement. Elle a donné une nouvelle impulsion à la politique de l'ANC, en renforçant les compétences des communes et les obligations des propriétaires, et en fixant des objectifs en terme de calendrier et de qualité.

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

C'est l'assainissement des eaux usées qui ne sont pas raccordées au réseau public des eaux usées, appelé familièrement le tout-à-l'égout. On trouve généralement ce mode d'assainissement (fosses septiques par exemple) en milieu rural, car il est adapté aux habitations isolées. Défectueuses, ces installations peuvent constituer un risque pour la santé ou l'environnement. C'est pourquoi elles doivent être entretenues et contrôlées régulièrement par le Service Public d'Eau et d'Assainissement (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux.

Les règles changent au 1er juillet 2012 : « Des règles claires et transparentes pour l'utilisateur »

Deux arrêtés viennent d'être publiés pour mieux contrôler ces installations et rénover progressivement tout le parc, en jouant sur trois leviers :

- dès la conception pour les nouvelles installations : le propriétaire a obligation d'être en conformité avec la réglementation et doit faire contrôler son projet et l'exécution des travaux par la commune. S'il a besoin d'un permis de construire, il doit désormais annexer à sa demande une attestation de conformité du projet d'installation délivrée par le SPANC ;
- lors du contrôle périodique des installations existantes : si l'installation n'est pas conforme et présente un risque pour la santé ou l'environnement, le propriétaire doit faire les travaux dans les quatre ans après le contrôle ;
- lors des ventes immobilières : si l'installation n'est pas conforme, les travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente.

À travers ces arrêtés, l'objectif est de mieux définir les critères de conformité des installations, établir une hiérarchie dans les travaux à réaliser et harmoniser les pratiques des SPANC. Aujourd'hui les règles de contrôle sont plus claires et transparentes pour l'utilisateur. Elles accélèrent la rénovation du parc tout en se concentrant sur les risques avérés pour la santé ou l'environnement. Les pollutions liées à l'assainissement non collectif sont évaluées à 5 % de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national. Ce n'est pas négligeable, sans être alarmant. La réponse que nous apportons est donc pragmatique et réaliste. Cette nouvelle réglementation constitue donc une avancée pour la protection de la santé et de l'environnement.

De quelles aides peut disposer l'utilisateur pour rénover son installation ?

La rénovation des ces installations est éligible à l'éco-prêt à taux zéro, à hauteur de 10 000 euros, si le dispositif de traitement ne consomme pas d'énergie. 800 millions d'euros vont aussi être débloqués par les agences de l'eau pour rénover les installations les plus défectueuses. Enfin, certains conseils régionaux, généraux et l'Anah (*Agence Nationale de l'Habitat*) peuvent également distribuer des subventions selon des modalités qui leur sont propres.

À ce jour, il existe plusieurs grandes familles de dispositifs de traitement autorisés. Pour aider les particuliers à choisir le dispositif le mieux adapté à leur situation et à leurs attentes, un guide d'aide au choix des filières de traitement sera bientôt publié dans le cadre du plan national d'action sur l'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le ministère souhaite sensibiliser les particuliers sur l'intérêt de contacter le SPANC en amont de tout projet d'assainissement non collectif. Au-delà de son rôle de « contrôleur », le SPANC apporte un appui précieux au particulier :

- il fournit au particulier les documents nécessaires à ses démarches administratives (permis de construire, vente) ;
- il apporte au particulier une information sur les installations autorisées réglementairement afin d'éviter les incohérences techniques coûteuses.

Mes chers administrés

La lecture de l'article « **L'assainissement non collectif** », nous fait prendre conscience qu'il nous faut mettre nos installations aux normes. Nous ne pouvons plus retarder l'échéance!

Les services de l'Etat (Ministère de l'Environnement), nous demande sans plus tarder de créer le SPANC sur notre commune, et d'établir un état de la situation par habitation avec un calendrier de mise en conformité des installations, et cela en application des arrêtés du 1er juillet 2012.

Cette mise en conformité est, comme vous avez pu le comprendre, à la charge des administrés dont elle va alourdir le budget. Cette directive de l'Etat nous oblige en outre à répercuter sur les foyers équipés d'un assainissement individuel le coût engendré par l'étude, environ 150,00 €/par habitation. Cette somme sera prélevée sur votre facture d'eau à concurrence de 18,75 €/an pendant 8 ans, et ce à compter de 2016. Ce texte de loi institue aussi à compter de 2016 une taxe sur l'assainissement pour les habitations raccordées à la station d'épuration de Valle.

Ce document nous est imposé par les services de l'Etat pour la fin de l'année 2015 au plus tard. Nous ferons donc appel à un bureau d'étude spécialisé pour sa réalisation. Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour de plus amples renseignements sur le sujet qui ne manquera pas d'être abordé lors de la réunion publique du **samedi 01 août à 15 h00**.

Pour ceux qui ont possibilité de se raccorder à la station d'épuration de Valle, un contact sera pris par la Municipalité lors du 2ème semestre 2015.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

BULLETIN D'ADHESION (à conserver par l'association)

N° d'ordre :



Date d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Cotisation acquittée par chèque le

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et des statuts de l'association et déclare vouloir adhérer.

Fait en deux exemplaires à le

L'adhérent :

Journée citoyenne de débroussaillage

A l'initiative de la municipalité et sous l'impulsion du conseiller municipal Joseph Puccetti, « una Chiama » a été lancée le samedi 19 juin, afin de traiter une zone importante, couverte de ronciers, au lieu dit « E chiuselle de Valle » et cela en prévision d'éventuels incendies.

Rendez-vous avait été donné à 6h00 à la mairie où se sont retrouvés 12 bénévoles, équipés de leur débrousailluse, prêts à en découdre avec la végétation.

Merci à Jo, José, Jean Bernard, Jean André, Pierrot, Claude, Jean Pierre, Jonathan, Antony, Dioulou, Jean Baptiste et Pierre sans oublier les cuisinières Danielle, Annie, Paula, Barbara, Pauline et Lucia.

Un repas convivial à clôturer cette matinée citoyenne qui sera reconduite de nouveau le samedi 27 juin.



Après l'effort le réconfort

Ouverture prochaine du lieu de vie « I Scontrì »

Après avoir obtenu en juin 2014 l'agrément des services de la DISS, le lieu de vie « **I Scontrì** » situé sur notre commune, à l'entrée du hameau de Valle, est en cours de rénovation.

Cette structure qui sera dirigée par **Jacky et Stéphane Mathieu** accueillera, très prochainement, 5 à 7 adolescents en provenance des différents départements de la Corse et de la France métropolitaine.

Nous souhaitons bonne chance à l'équipe dirigeante et bienvenue dans notre commune aux jeunes arrivants.



TEMPI FA INNU A NOSTRA CUMUNA

Les bogues s'ouvraient déjà, les arbres pleuraient leurs fruits luisants, qui choyaient sur un tapis de Carmaïeu.

Le jeudi et le dimanche, nous aussi, les enfants, participions à la récolte. Nous en aimions surtout la pause de midi.

Il faisait doux, sous le soleil doré, l'odeur inoubliable des haricots réchauffés sur un feu de souches, nous mettait en appétit.

Pour parfaire ce régal, ma mère nous réservait toujours la surprise d'une grappe de raisins, de quelques pruneaux séchés, d'une pomme cuite au four, qui me semblent aujourd'hui les plus raffinés des mets.

Nous baignons dans le bonheur.

Les jeunes cueilleuses, chantonnaient, plaisantaient, mettaient une joyeuse ambiance.

Les hommes se contentaient de transporter, sur une cohorte de mule, les sacs remplis, qu'ils devaient hisser sur le plancher du séchoir, souvent incommode d'accès.

Déjà, le vin a été soutiré, mis en barriques, goûté par tous les voisins, l'estimant toujours meilleur que celui de l'an passé...!

Il a un petit je ne sait quoi...! Un petit rien de plus...! Et on regoûtait pour tenter de définir en quoi consistait cette indéfinissable et providentielle particularité.

Cette opération, ce soutirage, se révélait toujours un rituel, une fête antique, le constat exaltant de notre abondance, la promesse de libations futures.

*Le vin, celui de sa propre vigne, méritait tous les éloges et tous les soins parce qu'il « devait faire l'année », bien qu'en réalité, dès le mois de juin, il fût apte à la préparation des salades ! « **Sente u setembrinu** », disait-on, il sent le mois de septembre, la période où il ne vaut plus rien.*

On le buvait tout de même.

*Comme pour le pain, on ne devait jamais jeter du vin. C'était péché mortel. Et là-dessus on racontait l'histoire de **Dumenicu u ferala**, un forgeron.*

Un jour voulant soutirer quelques bouteilles à partir d'une bonbonne, il découvrit un rat mort.

- Alors, demanda un farfelu, vous avez dû jeter votre vin ?

- Ah bô, j'ai jeté le rat...

On terminait par la distillation, poursuivie dans le parfum du marc, le bouillonnement de l'alambic.

Un mois de septembre, mon père se trouvant fatigué, je dus mener l'opération tout seul.

Pour déterminer le bon degré, je fis appel à un voisin, un vieux vigneron, sensé détenir la science. Je lui tendis le verre:

- ça se laisse boire.

Bon, pensai-je, ce n'est pas encore ça. Le lendemain, je recommençai, après avoir modifié mes doses.

- ça se laisse boire.

*Excédé, je lui présentait la pipette contenant « **du primo spirito** » qui tirait probablement ses 90 degrés.*

- ça se laisse boire.

La gorge recuite de mon brave homme, ne valait plus rien comme pèse-alcool.

Je m'en tins à mon instinct... Et à mon doigt trempé dans le seau que je suçais.

Nous avons toujours l'alambic, à la maison, mais nous n'avons plus le droit de distiller, du moins officiellement.

Au village, d'autres menaient à terme labours et semailles, sous le soc tiré par des bœufs au pas lent. Les semeurs s'en allaient en cadence, dans l'allure et le geste noble du lanceur de grain.

Quant à moi, les jours sans classe, dès le matin, tôt, en surveillant les alentours, dans la crainte du gendarme, « j'allais » aux palombes. Je ne possédais pas le permis, mais un beau calibre 20, que je manœuvrais comme un vétéran.

*Passage tiré du texte « **Le temps des châtaignes dans le Rustinu** » écrit en 2002 à Casa-Pitti par Alexandre Filiberti.*



Mairie de VALLE DI ROSTINO

Réception du public de 14 heures à 17 heures:

Etat Civil, Affaires d'administration générale, Elections: mardi et jeudi

Consultation du cadastre : vendredi

Permanence des Elus (Maire ou 1er et 2eme Adjoint) : vendredi

En cas d'urgence, vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 11 51 75 57 ,

le Premier adjoint au 06 78 61 66 56, ou le Deuxième adjoint au 06 24 47 09 84.

20235 VALLE DI ROSTINO Téléphone : 04 95 38 70 54 Télécopie : 04 95 38 70 54

